



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC**  
**Séance du Conseil Municipal du 29 Septembre 2022 à 20h00**  
**DCM 2022-09-100**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DI LITTA (arrivé à 20h23), Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Jean-Yves AUBERT, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés : Raoul GANIVET représenté par Anne-Sylvie MIRMAND, Maëlle JOLY représentée par Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA représentée par Pierre ASTOR

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT : Mme Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 20  
Excusés représentés : 3  
Votants : 23

**Objet : Convention d'Occupation Précaire d'un logement sis au sein de l'Ecole Théodore Monod entre la Commune de Retournac et Mme Isabelle PEGHERE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Isabelle PEGHERE sollicite la location à titre provisoire de l'appartement qu'elle occupe actuellement au sein de l'Ecole Théodore Monod. Cette enseignante disposait jusqu'à présent de ce logement au titre des logements de fonction.

Il est proposé au conseil municipal de conclure avec Mme Isabelle PEGHERE une convention d'occupation précaire d'une durée de 4 mois – du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2022 – non reconductible moyennant le versement d'une indemnité d'occupation mensuelle de 550 € charges de chauffages comprises.

La commission « finances-travaux » du 21/09/2022 a émis un avis favorable.

Cette proposition a été faite à Mme PEGHERE qui l'accepte.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ♦ **Autorise** la conclusion d'une convention d'occupation précaire pour un logement situé à l'Ecole Théodore Monod entre la Commune et Madame Isabelle PEGHERE pour une durée de 4 mois non reconductible, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2022, moyennant une indemnité mensuelle de 550 € charges de chauffage comprises.
- ♦ **Autorise** Le Maire à signer la convention d'occupation précaire et tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

